



Justificatifs location pour chef d'entreprise salarié

Par **mathieuaaa**, le 15/11/2014 à 00:24

Bonjour,
Je vais bientôt chercher un appartement.

Je suis président de ma société (une S.A.S.U) mais aussi salarié de celle ci.

Mes bulletins de salaire seront ils acceptés pour la constitution du dossier de location ?

Certaines de mes connaissances me disent que non, car je suis aussi président de l'entreprise.

Le problème, c'est que je ne peux pas louer en tant que président car cela fait moins d'un an que ma SASU est créée et je n'ai donc pas de bilan sur 3 ans comme demandé par les agences/propriétaires.

Il faut donc que je loue en tant que salarié, mais est-on toujours considéré comme salarié aux yeux des agences/propriétaires lorsque l'on est salarié de sa propre entreprise ?

Merci beaucoup pour vos réponses !

Par **Lag0**, le 15/11/2014 à 09:14

Bonjour,

Personne ne peut vous répondre puisqu'aucun texte, en France, ne fixe les critères d'acceptation pour la location. C'est chaque bailleur qui définit ses propres critères (tant qu'il ne sont pas discriminatoires devant la loi) et qui demande telle ou telle pièce. La loi fixe uniquement les pièces qui ne peuvent pas être demandées, pas celles qui doivent l'être.

Par **mathieuaaa**, le **15/11/2014** à **10:16**

Bonjour,

Effectivement vous avez raison, mais ce n'est pas vraiment ma question.
Je cherche plutôt à consulter l'expérience de personnes qui connaissent ce cas.

Merci beaucoup.

Par **moisse**, le **15/11/2014** à **15:50**

Bonsoir,

L'expérience ne fait pas le droit.

Vous ne pouvez donc pas revendiquer un droit quelconque assis sur le vécu de quelqu'un.

Le bailleur peut exiger un certain nombre de documents.

S'il estime que vous êtes un indépendant déguisé en salarié, mais qu'il reste intéressé par votre candidature, il peut vous demander de produire une, deux voire 3 dernières feuilles d'imposition.